



## **ASSURANCE-VIE : COMPRENDRE, CONSEILLER ET (RE)TRAITER DANS LA SUCCESSION**

**Cette formation se tiendra en présentiel  
et en visio-conférence**

**Le 18 mai – 10 H / 13 H**

**Lieu : Cosy Meeting Center  
34 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris**

Animée par :

### **NICOLAS GRAFTIEAUX**

Avocat au Barreau de Paris, Membre du Conseil d'administration de l'IDFP,  
Spécialiste en droit de la famille et des successions

### **MARIE DAMOURETTE**

Ingénieure Patrimonial – Banque NEUFLIZE OBC

### **BEATRICE LEBON**

Avocate au Barreau de Paris, Cabinet Canopy avocats

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation, le participant sera capable de guider de leur vivant ses clients souscripteurs des contrats :

- dans le choix des contrats d'assurance-vie les plus adaptés à sa situation,
- dans la rédaction de la clause bénéficiaire d'assurance-vie,
- dans la réduction du risque de requalification du contrat après son décès

A l'issue de la formation, le participant sera capable de guider ses clients héritiers et/ou bénéficiaires de contrats d'assurance-vie :

- dans l'analyse de la pertinence de procédures à mener,
- dans les procédures en partage de succession et de requalification des contrats d'assurance-vie en donation ou afin de qualification de primes excessives,

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le participant aura appris :

- les principes juridiques et financiers sur lesquels reposent les assurances-vie,
- le traitement par les juges français des contrats d'assurance-vie dans les successions,

## PRESENTATION ET PROGRAMME DETAILLE

Cette formation vous propose d'effectuer un panorama complet de l'assurance-vie afin de vous permettre d'appréhender le cadre fiscal, juridique et judiciaire de l'assurance-vie pour conseiller au mieux des intérêts de nos clients en amont du décès et mieux la (re)traiter dans la succession :

- Les différents types de contrat d'assurance-vie ;
- La vie du contrat : rachat, transferts, gestion ;
- Clause bénéficiaire : ingénierie autour de sa rédaction, changements et interprétation par le juge ;
- Fiscalité du vivant et au décès ;
- Articulation avec la succession : fonctionnement et réflexes ;
- Requalification en donation : critères, conséquences et actualité de jurisprudence ;
- Primes manifestement excessives : critères, conséquences et actualité de jurisprudence.

## PUBLIC ET PREREQUIS

Avocats, notaires, conseillers en gestion de patrimoine.

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Pour les participants **en présentiel** :

Lieu et adresse :

**Cosy Meeting Center**

**34 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris**

**\*Les mesures particulières en vigueur actuellement sont les suivantes :**

La jauge actuelle de la salle est limitée à 35 personnes au total.

Pour les participants **en distanciel** :  
Un lien sera envoyé le : mardi 17 mai 2022

**L'inscription est ouverte jusqu'au jeudi 12 mai**

### **MODALITES D'EVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Questionnaire d'évaluation des acquis

### **FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION**

Attestation de fin de formation

### **MODALITES PEDAGOGIQUES**

Alternance de présentations théoriques et d'échanges sur des cas concrets.

### **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

## **Tarif**

Adhérent IDFP : 72€ ttc (60€ ht – TVA 20 % : 12€)

Non adhérent IDFP : 144€ ttc (120€ ht – TVA 20 % : 24€)

### **Inscription obligatoire en ligne :**

[Digiforma](#)

en précisant dans « note libre » :

- si vous êtes adhérent ou non adhérent

- si vous serez en présentiel ou en distanciel

**Règlement en ligne - Référence à indiquer : IDFP. 18 05.2022**

<https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne.htm>

[institut@institut-dfp.com](mailto:institut@institut-dfp.com) – [www.institut-dfp.com](http://www.institut-dfp.com)

**Qualiopi**  
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**L'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine** a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine. Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques